

Un premier Café « Prison » très prometteur

Café «Prison»

Des patients psychiques en prison.
A quoi bon?

Le premier Café «Prison », qui a eu lieu le 8 février dernier, a connu un gros succès. Près d'une centaine de personnes se sont rencontrées à l'Hôtel de l'Ours à Lausanne, alors qu'on en attendait une trentaine. Madeleine Pont a souhaité la bienvenue à tous, heureuse de voir que des personnalités du monde politique, des associations, de la médecine pénitentiaire, mais également des soignants et assistants sociaux étaient présents.

Eliane Martin a rappelé que l'idée du Café « Prison » est née pendant le Congrès du Graap en 2011, où un groupe de proches avait dénoncé la détention de malades psychiques, à l'image de cette mère : « Mon fils est d'abord un malade, il n'a rien à faire en prison. » La prison cloisonne, isole et les professionnels s'accordent pour dénoncer le manque de communication entre les intervenants et les proches.

Pendant près de deux heures, les débats nourris de ce premier Café « Prison » animé avec tact par le journaliste Laurent Bonnard, ont permis aux professionnels d'apporter énormément d'informations, particulièrement sur le plan juridique.

L'avocat et conseiller aux Etats vaudois Luc Recordon a expliqué le contenu de l'article 59 du Code pénal : il concerne des délits dont l'auteur souffre de troubles mentaux. Le juge peut ordonner que la personne soit soumise à des mesures thérapeutiques institutionnelles qui se déroulent, dit la loi, dans un établissement psychiatrique approprié ou dans un établissement d'exécution des mesures mais également dans un établissement fermé (dont une prison !), « si on craint que l'auteur ne s'enfuit ou ne commette de nouvelles infractions ». L'avocat Luc Recordon a relevé que l'article 59 vise clairement à protéger la société plutôt qu'à améliorer l'état psychique du patient détenu. Bien que la privation de liberté doive être au maximum de 5 ans, la mesure peut être reconduite. « Ces prolongations successives peuvent conduire à des mesures très dures », a dénoncé l'avocat vaudois.

Le Dr Bruno Gravier, responsable du Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire du canton de Vaud (SMPP) a lui aussi précisé : « L'article 59 est fait pour soigner les souffrances de la société, pas celles des individus. Priorité est donnée à des fins sécuritaires. Je ne suis pas sûr que les politiques veulent faire évoluer la situation », a dit le psychiatre.

Où soigner les détenus psychiques ?

On s'est aussi demandé quel établissement peut accueillir des détenus souffrant de troubles psychiques ? Dans le canton de Vaud, un important projet se dessine : le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard a prévu, sur le site de Cery, la construction d'une unité carcérale sécurisée (UCS) pour les délinquants souffrant de troubles mentaux et pour favoriser la réinsertion des personnes condamnées. Dans le canton de Genève, l'établissement Curabilis est en construction : il offrira 92 places. Il est destiné aux personnes soumises à un « traitement institutionnel » en raison de leurs troubles mentaux ou des personnes soumises à

un « internement » provenant de toute la Suisse romande. L'ouverture se fera par étape. En 2013, Curabilis accueillera la population carcérale genevoise et dès 2015, celle des cantons romands.

Le Dr Bruno Gravier a tenu à dire que créer des structures spécifiques, pour des patients psychiques ayant commis des délits, n'était pas sans danger : « Ça peut créer des lieux totalitaires, déshumanisés ». Il a donné l'exemple de l'Allemagne où des hôpitaux performants, modernes, ultra sécuritaires ont été construits. Le responsable du SMPP a dit avoir choisi d'aller à la rencontre des patients au cœur de la prison « Les patients, c'est l'ensemble des détenus. Il existe des situations très diverses et on essaie de prendre du temps pour les écouter *tous*. » Le psychiatre a beaucoup insisté sur son rôle de soignant et non pas d'expert en psychiatrie au sein de la prison. Des conditions préalables sont indispensables à l'exercice de son métier, comme le respect du principe de confidentialité : « Je peux dire comment le patient évolue dans un cadre thérapeutique mais je me refuse à faire un pronostic sur la dangerosité des gens que je soigne. »

La question de savoir si on peut vraiment soigner un détenu psychique dans un établissement pénitentiaire a été soulevée. Une visiteuse de prison a dit, émue, penser aux 94 malades psychiques en prison et espérer que cette soirée leur redonne symboliquement espoir.

Manque de communication

Une participante s'est insurgée contre les conditions de détention des malades quand, se faisant menaçants, ils se retrouvent en unité de sécurité renforcée. Une vitre les sépare des visiteurs. Il devient impossible de simplement se toucher la main. Maintenir un lien, pourtant si vital pour le proche et le détenu, devient difficile. Le professeur Luc Ciompi, spécialisé en psychiatrie sociale, n'a pas mâché ses mots : « Je suis horrifié, stupéfait, de ce qui arrive à certains patients quand ils tombent dans ce système carcéral. C'est anti-thérapeutique. Ça ne peut que renforcer les tensions intérieures », a-t-il observé. « Il faudrait trouver une approche moins néfaste, a-t-il poursuivi, pour que les deux mondes (psychiatrique et pénitentiaire) entrent en dialogue. » Le manque de communication, à tous les niveaux - entre les proches et le système pénitentiaire, entre les psychiatres et la justice, entre les détenus malades psychiques et le monde carcéral - a été dénoncé tout au long de la soirée par plusieurs intervenants.

Une brèche a été ouverte

Aujourd'hui, quelle suite voulons-nous donner à ce Café « Prison »? Cette première rencontre a permis un échange d'informations, c'était une bonne entrée en matière et une brèche s'est ouverte, extraordinaire. Pour les suivantes, on voudrait que des proches osent davantage prendre la parole et partagent leur vécu. Cela passera aussi par une désigmatisation. « La problématique ne doit pas rester individuelle mais se jouer sur le terrain social », a fait remarquer Madeleine. On se demande aussi quels intervenants inviter ? « Les personnes trop connotées dans une fonction ne pourront que tenir un discours lié à leur fonction ». Le Café « Prison » doit rester un espace de paroles, qui intéresse le plus grand nombre. La date du prochain Café « Prison » a été fixée : rendez-vous le mercredi 31 octobre !

Marie-Françoise Macchi